

## Fiche G : Installation d'une Cascade

### § Définition

Une **cascade ou chute d'eau** se caractérise par un dénivelé important et une chute quasi verticale du flot.

L'installation d'une chute d'eau au niveau du rejet de l'étang (trop plein et/ou vidange) en amont de la confluence avec la rivière, participe à la préservation de la qualité de l'eau de cette dernière.

En effet, une cascade permet d'augmenter le temps d'échange air-eau, ce qui accroît la teneur en oxygène dissous de l'eau. Elle participe également à diminuer la température de l'eau.

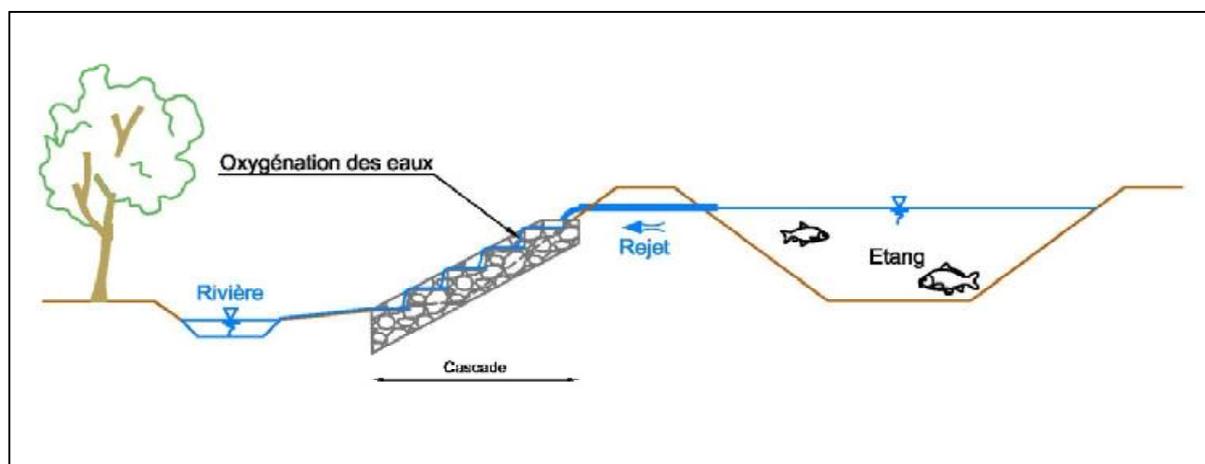
La mise en œuvre d'une cascade peut donc être préconisée lorsqu'une diminution notable de la teneur en oxygène dissous de l'eau du cours d'eau a été observée à l'aval direct d'un étang.

Notons qu'une cascade de l'ordre de **1,40 m de chute** est nécessaire pour noter une augmentation de la teneur en oxygène dissous de l'eau. Elle peut éventuellement être fractionnée en plusieurs petites chutes.

L'aménagement peut consister à installer des rangées de blocs (enrochement libre) de manière à créer une cascade de hauteur suffisante. Un bloc de grande dimension placé sous l'arrivée d'eau permettra d'éclater le flux d'arrivée. L'eau sera alors dispersée en différents écoulements le long des blocs.

Remarque : La cascade n'est, en aucun cas, à créer dans la rivière.

### § Schémas de principe



## § *Aspect réglementaire*

Conformément à l'article 8 de l'arrêté du 27 août 1999, « les ouvrages ou installations doivent être régulièrement entretenus de manière à garantir le bon fonctionnement des dispositifs destinés à la protection des ressources en eau et des milieux aquatiques ».

## § *Avantages*

L'installation d'une cascade favorise :

- L'augmentation de la **teneur en oxygène dissous** de l'eau
- La diminution de la **température** de l'eau

La cascade limite également toute possibilité de remontée du poisson de la rivière dans l'étang (chute d'eau trop importante).

## § *Inconvénients*

L'installation d'une cascade nécessite un **entretien régulier**, conformément à la réglementation en vigueur.

D'autre part, le site doit présenter une **pente suffisamment importante** pour permettre sa mise en œuvre.

Enfin, la cascade peut constituer une « **perte en eau** » supplémentaire avec des gouttelettes qui se dispersent, s'infiltrant sur le terrain avoisinant et ne rejoignant pas la rivière.

## § *Estimations financières*

L'estimation financière de la mise en œuvre d'une cascade dépend de la dimension de cette dernière et des particularités du site (facilité d'accès notamment).

Pour une cascade constituée d'une rampe en enrochements d'une hauteur d'environ 1 m, le coût peut être estimé à **500 € H.T** environ (forfait).